

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Essentium PET-CF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Utilisations industrielles

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Essentium Inc.
Rue: 19025 N. Heatherwilde Boulevard, Suite 100
Lieu: TX 78660 Pflugerville
Téléphone: +1 512-643-0548
Service responsable: Info@Essentium.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +1 512-643-0548 (Mo- Fr, 8:00 - 16:00 CST)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 2 de 13

P284	des yeux/du visage.
P304+P340	Porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Conseils supplémentaires

Non requis pour les risques pour la santé car les additifs sont incorporés dans le polymère et il n'y a aucun risque de contact avec la peau, d'inhalation ou d'ingestion s'il est manipulé et stocké correctement. (CE 1272/2008, annexe I, section 1.3.4.1)

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
89-32-7	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique			1 - < 3 %
	201-898-9	607-098-00-X	01-2120755188-46	
	Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1; H318 H334 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
89-32-7	201-898-9	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique	1 - < 3 %	
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg			

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 3 de 13

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de symptômes respiratoires: Appliquer dès le début un spray de cortisone.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Pour les secouristes

Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 4 de 13

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail.

Information supplémentaire

Eviter la formation de poussière.

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Matériau approprié pour Récipient: Cette information n'est pas disponible.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20°C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction inhalable	-	10		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
89-32-7	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	70,4 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 5 de 13

Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	17,4 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
89-32-7	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique	
	Eau douce	0,0079 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,079 mg/l
	Eau de mer	0,00079 mg/l
	Sédiment marin	0,00292 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	23 mg/l
	Sol	0,00121 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

valeurs limites au poste de travail: Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage.

Traitement en système clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre la poussière.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Génération/dégagement de poussière

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 6 de 13

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P3
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection contre les risques thermiques

Le matériau manipulé à température élevée peut provoquer des brûlures thermiques par contact avec le produit en fusion.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Granulé, solide
Couleur: noir
Odeur: sans odour

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé
Point de sublimation: non déterminé
Point de ramollissement: non déterminé
Point d'écoulement: non déterminé
Point d'éclair: non déterminé

Dangers d'explosion

Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé
Température d'auto-inflammation: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

aucune/aucun

pH-Valeur: non déterminé
Viscosité dynamique: non déterminé
Viscosité cinématique: non déterminé
Durée d'écoulement: non déterminé
Hydrosolubilité: Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: SECTION 12: Informations écologiques
Pression de vapeur: non déterminé
Densité: 1,4 g/cm³
Densité apparente: non déterminé
Densité de vapeur relative: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 7 de 13

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre.

Produits de décomposition dangereux: aldéhydes. Acides organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
89-32-7	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 420
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 402

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 8 de 13

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique:

Effet irritant sur la peau :

Résultat: non irritant.

Méthode: OECD Guideline 431 (In Vitro Skin Corrosion: Reconstructed Human Epidermis (RHE) Test Method)

Effet irritant sur l'oeil:

Méthode: OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Résultat: fortement irritant.

bibliographie: ECHA Dossier

Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique)

Peut provoquer une allergie cutanée. (dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique)

dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique:

Sensibilisation respiratoire:

espèce: Rat

Résultats: positif.

bibliographie: ECHA Dossier

Sensibilisation cutanée:

Méthode: OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

Espèce: Souris

Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA Dossier

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique:

mutagénicité in vitro:

Méthode:

-OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

-OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

-OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité pour la reproduction:

Méthode: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

espèce: Rat

Résultat: NOAEL(P0) = 250 mg/kg; NOAEL (F1) = 750 mg/kg;NOAEL (fetus) = 250 mg/kg; NOAEL (

Maternal toxicity) = 750 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible .

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 9 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique:

Toxicité orale subaiguë:

Méthode: -

espèce: Rat; Durée d'exposition: 28 d

Résultats: NOAEL >= 250 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité orale subchronique:

Méthode: EPA OPPTS 870.4300

Espèce: Rat. Souris.

Résultat: NOAEL >= 7140 mg/kg (Souris.); NOAEL = 1670 mg/kg (Rat.)

bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité chronique par inhalation

Méthode: EPA OPPTS 870.4300

Temps d'exposition: 104 w

espèce: Rat. Souris.

Résultat: LOAEL = 2340 (m)/ 1717 (f) mg/kg (Souris.); NOAEL = 500 mg/kg (Rat.)

bibliographie: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible .

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
89-32-7	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,9 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	OECD Guideline 201

12.2. Persistance et dégradabilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
89-32-7	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 10 de 13

	OECD Guideline 301 B	100%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
89-32-7	dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; dianhydride pyromellitique	0

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

070213 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets plastiques

Code d'élimination des déchets - Résidus

070213 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets plastiques

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 11 de 13

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 12 de 13

2010/75/UE (COV):	Aucune information disponible.
2004/42/CE (COV):	Aucune information disponible.
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No.: -

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D):	- - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1.0; Première publication, 26.11.2021

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect concentration

NLP: No-Longer Polymers

N/A: not applicable

OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Essentium PET-CF

Date de révision: 26.11.2021

Code du produit:

Page 13 de 13

fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

SVHC: substance of very high concern

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

UN/NU : United Nations/Nations Unies

VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:

Dangers pour la santé: Méthode de calcul.

Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)